

**Décret n° 2002-129 du 25 Janvier 2002
portant concession de la société nationale de
distribution d'eau**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 5-67 du 15 juin 1967 portant création de la société nationale de distribution d'eau ;
Vu la loi n° 21-94 du 10 août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;
Vu le décret n° 99-47 du 25 mars 1999 portant organisation et fonctionnement du comité de privatisation ;
Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;
En Conseil des ministres,

DECRETE :

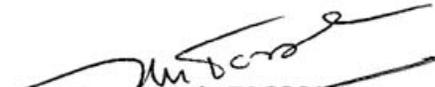
Article unique.- La société nationale de distribution d'eau est donnée en concession à la société Biwater Pic.

Fait à Brazzaville, le 25 Janvier 2002

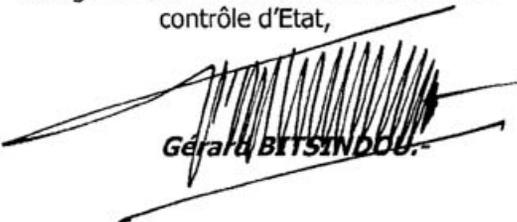

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'énergie et
de l'hydraulique,


Jean-Marie TASSOUA.-

Le ministre à la Présidence de la République,
chargé du cabinet du Chef de l'Etat et du
contrôle d'Etat,


Gérard BITSINDOU.-

Pour le ministre de l'économie, des
finances et du budget, en mission ;


Gérard BITSINDOU.-